


MAIRIE de SAINT-CANNAT
 13760

Séance du 13 avril 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	20
Représentés	7

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le sept avril deux mille vingt-trois conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, C. POULIQUEN, D. PETIT, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, M RIBES, B. ROSSI LUMBROSO, A. RUBIOLO, M.L. VOLAND, G. BESSE, S. ROCHEZ, J. PRUNARET.

Absents excusés : D. CAMHI représenté par J. GERARD, J.P. VENTURINI représenté par Y. FALCHI, S. BOULINGUEZ représentée par M. RIBES, C. FREMY représentée par B. ROSSI LUMBROSO, M. CUTILLO représenté par A. RUBIOLO, P. BUISSON BAUMELOU représenté par J. LEVI VALENSI, C. MARTIN, C. BARRIERE représentée par G. BESSE.

Absent non excusé : M. SOONEKINDT.

G. SORBA a été élu secrétaire.

N° 2023-023

Adoption du
compte
administratif 2022
du budget de la
Régie de vente de
caveaux

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,

Vu le décret n°2012-1246 en date du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n°2022-036 en date du 14 avril 2022 approuvant le budget primitif des caveaux.

Considérant la Commission des finances en date du 05 avril 2023,

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative,

Considérant le Conseil d'exploitation de la régie des caveaux, en date du 03 avril 2023, au cours duquel a été donné un avis favorable sur le CA 2022 de la régie de vente de caveaux,

Considérant que pour le vote, Monsieur le Maire a quitté la séance et que Monsieur J. LEVI VALENSI a été élu pour le remplacer ponctuellement à la présidence de la séance

Considérant que le compte administratif fait apparaître une identité d'exécution avec le compte de gestion tenu par le Trésorier, qui a été approuvé par la délibération n° 2023-021 en date du 13 avril 2023.

Vu les décisions modificatives prises lors des assemblées suivantes :

DECISIONS MODIFICATIVES	DATE	N°
Aucune	/	/

Compte administratif 2022 (€)

	Investissement	Exploitation	Total des sections
Recettes 2022			
Prévisions budgétaires	90.500,00	94.101,47	184.601,47
Réalisation	82.000,00	86.452,74	168.452,74
Dépenses 2022			
Prévisions budgétaires	90.500,00	94.101,47	184.601,47
Réalisation	68.152,74	82.078,00	15.230,74
Résultat de l'exercice 2022			
Excédent	13.847,26	4.374,74	18.222,00
Déficit	-	-	-
Résultat reporté 2021			
Excédent	8.500,00	7.735,57	16.235,57
Déficit	-	-	-
<i>Part affectée à l'investissement exercice 2022</i>		<i>0</i>	
Résultat de clôture 2022			
Excédent	22.347,26	12.110,31	34.457,57
Déficit	-	-	-

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

- D'adopter le compte administratif 2022 de la Régie de vente de caveaux tel que présenté dans le tableau ci-dessus et dans l'extrait du compte administratif joint.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Guillaume SORBA

Le 1^{er} Adjoint,
Joël LEVI VALENSI





Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : 21 AVR. 2023
Affiché le :